

## MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC...

### QU'EST-CE QUE LE « RELAIS SANTÉ MATANE »

Le Relais Santé Matane est un milieu de vie permettant de briser l'isolement des aînés et des proches aidants en leur offrant des services qui répondent à leurs besoins et en instaurant un réseau d'aide et d'entraide favorable à l'épanouissement de la personne. Il a pour mission de favoriser le maintien à domicile des adultes vieillissants ou en perte d'autonomie en offrant des services adaptés dans une perspective de prévention pour le maintien et le développement d'habilités fonctionnelles et sociales.

### NOS 4 VOLETS...

<b>Centre de soutien aux proches-aidants</b> Déjeuners-causeries Cafés-rencontres Formation « Coup de main » Repas animés Écoute et soutien	<b>Carrefour d'information pour aînés</b> Service d'aide pour comprendre et compléter les formulaires gouvernementaux Conférences	<b>Alliance-Aînés</b> Écoute active, soutien et référence Centre de jour communautaire <b>DIRA</b> (aide en cas de maltraitance)	<b>La Sagesse en action</b> Aînés actifs et impliqués socialement Repas communautaires Diverses activités et formation
--	---	---	---

Pour plus d'informations :

#### Centre communautaire pour aînés Relais Santé Matane

384, rue du Rempart, Matane, G4W 3P5

Téléphone : 418 566-2649

Site Internet : [www.relaisantematane.org](http://www.relaisantematane.org)

### « NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE » explique...

**Des rumeurs circulent...** Les bénévoles oeuvrant pour le jardin communautaire désirent faire savoir à la population que « Notre Jardin Biologique » est un organisme à but non lucratif et qu'il ne dépend pas de la Municipalité pour son financement et le paiement de ses factures. L'organisme remercie la Municipalité de mettre à sa disposition le terrain situé derrière la mairie et le centre communautaire, pour les réunions. Pour des informations supplémentaires, il serait intéressant de contacter le comité responsable du jardin et/ou Mme Sylvie Truchon.

### LE SUIVI DES PLAINTES TRANSMISES PAR LES CITOYENS ET CITOYENNES

Les plaintes transmises au bureau de la directrice générale sont toujours prises en considération. Toutefois, il est important de vous signaler que toutes les plaintes doivent être signées. Les plaintes anonymes n'ont pas la même valeur et le même traitement que les plaintes qui ont été signées puisque nous ne pouvons pas valider avec les plaignants.

## BABILLARD La vie communautaire

**Les 50 ans et plus vous invitent chaleureusement à la soirée de danse mensuelle**  
Samedi 21 novembre 2015, 20 h

**Les Chevaliers de Colomb vous convient au brunch communautaire**  
du dimanche 22 novembre 2015

**Les lundis en après-midi et les vendredis en soirée vous êtes invités à venir fraterniser et à jouer aux cartes ou à d'autres jeux de société.**  
Le plaisir est assuré!

**Les lundis et mercredis en avant-midi (9 h à 11 h)**  
Concert'Action Famille de la Matanie propose des activités pour les parents et les enfants de 2 à 4 ans.  
Pour infos : 418 562-0918 ou 418 562-2645, poste 2832

## Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« Ma bibliothèque, ma fierté! »

Une bibliothèque c'est un centre de diffusion culturelle par excellence dans une municipalité. Sa porte vous est ouverte.

Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

**Une séance extraordinaire se tiendra le lundi 7 décembre 2015 à 19 h : Budget 2016**

**Séance ordinaire**

**Le lundi 7 décembre 2015 à 19 h 30**



## Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : [st-renedematane@lamatane.ca](mailto:st-renedematane@lamatane.ca)

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

## Bulletin d'information municipale

Novembre 2015 - 43<sup>e</sup> numéro

## Service de l'administration informe...



En mai 2013, par la résolution 2013-05-088, le conseil municipal a adopté la politique 2013-02, intitulée « Politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous à la Municipalité de Saint-René-de-Matane ». Par cette politique la Municipalité s'est engagée à fournir à ses employés un milieu de travail où chacun est respecté. Personne ne doit tolérer la violence au travail à quelque moment et pour quelque raison que ce soit. Nul n'a le droit d'exercer de la violence à l'égard de quiconque, au travail ou dans quelque situation reliée à l'emploi. Quelle que soit sa forme, la violence au travail est inacceptable et elle ne sera jamais tolérée par la Municipalité. La politique vise les relations entre les représentants de l'employeur (élus et non-élus) et les employés, entre collègues de travail, et entre les employés et les citoyens ou les visiteurs. Elle s'applique aussi aux sous-traitants et fournisseurs, et, plus généralement, à toute personne en contact avec la Municipalité. Le conseil a été informé de certains événements survenus où une certaine forme de violence était évidente. Nous informons la population que dorénavant lorsqu'une situation de violence se présentera, le personnel est autorisé à procéder à l'enregistrement de la conversation. La personne démontrant de la violence envers les employés sera informée que la conversation sera enregistrée et soumise au conseil municipal. Que chacun se gouverne en conséquence!

Nous rappelons aux contribuables que les comptes de taxes sont expédiés à la fin de janvier de chaque année. Sur chaque compte de taxes, l'échéancier des versements est inscrit ainsi que sur le coupon accompagnant chaque versement. Une fois que les comptes de taxes sont mis à la poste, il est de la responsabilité de tous les contribuables d'acquitter les sommes dues dans les délais prévus à cet effet. Les paiements par AccèsD, par chèque ou en argent sont acceptés. Des reçus sont émis seulement si le paiement se fait en argent. Il n'est pas dans les responsabilités du Service de la trésorerie de prendre en charge les contribuables dans leur façon de s'acquitter des montants dus à la Municipalité. La trésorerie a toutefois la responsabilité de dresser la liste des comptes en souffrance en novembre de chaque année, et c'est à ce moment qu'un avis « relevé de compte » est adressé à chaque contribuable ayant des taxes non payées. Aucun autre avis n'est émis en cours d'année.

Tout nouvel élu doit suivre la formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – « Le comportement éthique ». Les deux nouveaux élus d'octobre dernier devaient suivre cette formation à Québec en décembre 2015. La directrice générale a entrepris des démarches afin que cette formation soit donnée à Saint-René; elle sera donnée le 19 mars 2016 au centre communautaire. D'autres nouveaux élus des municipalités voisines se joindront à ceux de Saint-René. Ces démarches de la DG feront économiser plusieurs \$ à la Municipalité.

Le conseil municipal se rencontrera le dimanche 22 novembre prochain pour une journée de travail dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires. Tous les postes budgétaires seront scrutés à la loupe. À la suite de ce travail, les prévisions concernant les dépenses et les revenus seront adoptées par résolution lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015 à 19 h. De plus le règlement 2015-02, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2016 » sera également adopté le 7 décembre prochain.

## ENCORE QUELQUES MOTS SUR... la gestion des matières résiduelles

### BAC de matières recyclables – BAC BLEU

La récupération des matières recyclables est depuis longtemps intégrée à nos habitudes quotidiennes et c'est une excellente chose.

Certains articles que vous ne recyclez pas sont peut-être aujourd'hui acceptés dans le bac vert, alors que l'inverse peut aussi être vrai. Question de mieux récupérer, consultez la liste qui suit.

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR...

↳ **Laissez** vos matières recyclables libres dans le bac, sauf les sacs de plastique et le papier décheté qui doivent être ensachés (mis dans un sac de plastique transparent pour contenir le tout).

↳ **Rincez** les contenants de métal, de plastique rigide et de verre.

↳ **Ne placez pas** vos matières recyclables excédentaires par terre, à côté du bac, car elles ne seront pas ramassées.

↳ **Gagnez** de l'espace dans votre bac en écrasant les contenants en carton.

#### MATIÈRES ACCEPTÉES...

##### Papier et carton non souillés

- Cartons à jus à l'intérieur d'aluminium (Tetra Pak)
- Cartons de lait et jus
- Journaux, feuillets publicitaires et magazines
- Papier à lettres, enveloppes, livres
- Papier décheté, ... regroupé dans un sac transparent
- Papier et sacs bruns

##### Plastique rigide

- Jouets de plastique sans aucune pièce en métal
- Tous les articles de plastique portant le logo avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 7

##### Le styromousse (styrofoam) ne se recycle pas

##### Plastique souple

- Emballage et pellicule de plastique **propres**, ... ensachés
- Sacs d'épicerie, de magasinage, de lait, de pain, **propres**, ... ensachés

##### Métal

- Boîtes de conserve et cannettes d'aluminium
- Couvercles de métal
- Papier et assiettes d'aluminium propres

##### Verre

- Pots, flacons, bouteilles avec ou sans étiquettes

**Récupérez le couvercle séparément**

#### ATTENTION

- ☺ Le Publi-Sac doit être vidé de ses feuillets publicitaires. Ce sac est regroupé avec les autres sacs de plastique.
- ☺ Le papier décheté doit être regroupé dans un sac en plastique transparent et bien noué.



### BABILLARD

**Soirée sous les étoiles à Sainte-Félicité**

**Date : Le 16 décembre 2015 de 18 h à 22 h**

**Lieu : Centre communautaire Ste-Félicité**

**Coût : 5 \$ par personne**

« Anneaux de Saturne, éclipse sur Jupiter, fissures dans les cratères lunaires, etc. ».

Si ça vous intéresse de toucher à l'astronomie pour quelques heures, voir de près un puissant télescope motorisé, alors soyez au rendez-vous.

**En cas de temps couvert, l'activité sera remise au 17 décembre.**

Habillez-vous chaudement. Toutefois, vous pourrez vous réchauffer à l'intérieur de la salle communautaire.

Confirmez votre présence auprès de M. Gino Audet, président de Stardome et astronome amateur, par courriel, téléphone ou Facebook

Téléphone : 581-886-1111

Courriel : gasaturne@gmail.com

Facebook : Astronomie à Sainte-Félicité

L'activité s'adresse aux personnes de 5 ans et plus.

### LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - NOVEMBRE 2015

**26 octobre** : Lancement de la politique MADA – 5 à 7 – 3 conseillers et DG

**28 octobre** : Séance ordinaire du conseil des maires – MRC de La Matanie – 20 h - Maire

**2 novembre** : Séance ordinaire – 19 h 30 – Élus et DG

**10 novembre** : Consultation publique – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Matane - Aucun représentant

**11 novembre** : Consultation publique Plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) – Ste-Félicité – 19 h – DG

**12 novembre** : Rencontre « Projet d'achat commun et partage de machinerie municipale – MRC – 10 h – DG

**12 novembre** : Rencontre « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal – MRC – 13 h – Maire et DG

**16 novembre** : Ouverture de soumissions « Collecte des ordures 2016-2020 – 13 h 55 – DG, adjointe administrative

**17 novembre** : Consultation publique – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Matane – 19 h

**17 novembre** : Séance extraordinaire – Adjudication de contrat – Ordures 2016-2020 – Élus et DG

**18 novembre** : Rencontre – Comité de sécurité incendie – MRC - 13 h 30 – Maire et DG

**22 novembre** : Rencontre de travail – Préparations des prévisions budgétaires 2016 – Élus et DG

**25 novembre** : Séance ordinaire du conseil des maires – MRC – 20 h - Maire

**2 décembre** : Réunion de travail du conseil municipal – 18 h 30 – Élus et DG

**7 décembre** : Séance extraordinaire – Adoption des prévisions budgétaires 2016 – 19 h - Élus et DG

**7 décembre** : Séance ordinaire – 19 h 30 – Élus et DG

### L'HIVER EST À NOS PORTES... ET POUR QUELQUES MOIS

#### Y avez-vous pensé?...

Le ministère des Transports et la Sûreté du Québec rappellent à la population que, selon le *Code de la sécurité routière du Québec*, il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics.

En fait, selon l'article 498 du *Code de la sécurité routière du Québec*, « nul ne peut jeter, déposer ou lancer, ou permettre que soit jeté, déposé ou lancé, de la neige, de la glace ou un objet quelconque sur un chemin public. »

Votre cheminée est-elle prête pour le prochain hiver? A-t-elle été ramonée? N'oubliez pas qu'il en va de votre sécurité et celle de votre famille.

### DU NOUVEAU À SAINT-RENÉ-DE-MATANE...

#### À SURVEILLER!

La MRC de La Matanie travaille présentement au développement de circuits de transport collectif par autobus sur son territoire. Chaque arrêt sur le territoire sera identifié par un panneau. À Saint-René-de-Matane, l'autobus s'arrêtera au Métropole, à l'abribus situé sur l'avenue Saint-René et au dépanneur Édith Dancause. Pour le moment, le développement du projet est en cours. C'est un dossier à suivre.

### BABILLARD

Espace-famille PARENThèse à Saint-René-de-Matane

Échange et activités entre parents et enfants de 0-5 ans.

**Sans inscription - GRATUIT!**

**Contactez : Marie-Josée Lapointe**

**Lieu : Sous-sol de la mairie**

**Téléphone : 418 562-2645, poste 2832**

**178, av. Saint-René**

**Quand : Les lundis et mercredis de 9 h à 11 h**

Vous avez le goût de faire des activités avec votre enfant, rencontrer et partager avec d'autres parents, choisir et collaborer aux projets et activités du groupe ou prendre un café et une collation en bonne compagnie, alors **BIENVENUE**.

### Moment de réflexion



« Les paroles doivent se traduire en actions concrètes. »

« Il faut deux ans pour apprendre à parler et toute une vie pour apprendre à se taire. »